



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 12 décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis salle Jacques Prévert d'Argent-sur-Sauldre sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 18 décembre 2023
Délibération n° 2023-12-118

Tarifs 2024 de l'aire d'accueil des gens du voyage

Conseillers en exercice : 36

Conseillers présents : 25

Pouvoirs : 2

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,

Absents : Mme Sophie ESPEJO, Mme Martine MALLET, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT et M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : Mme Anne CASSIER

Madame la Présidente indique qu'il convient de déterminer les tarifs 2024 relatifs à l'utilisation de l'aire d'accueil des gens du voyage située route de Ménétréol à Aubigny-sur-Nère.

Les tarifs ont été réévalués en 2023, en raison de l'inflation importante, notamment sur les fluides (électricité et gaz). Pour 2024, il est proposé de maintenir ce tarif à l'identique, en raison notamment du fait que la Communauté de communes a très peu investi dans l'entretien de ce site, et qu'il faudra prévoir des travaux avant d'envisager de réévaluer une nouvelle fois les tarifs.

Aire d'accueil des gens du voyage (capacité d'accueil 15 places)				
TARIFS par emplacement	2018	2019 à 2022	2023	Proposition 2024
Caution	65,00 €	65,00 €	70,00 €	70,00 €
Redevance d'occupation (droit de place et forfait de consommations d'eau et d'électricité)	7,00 €/jour d'occupation	7,20 €/jour d'occupation	7,60 €/jour d'occupation	7,60 €/jour d'occupation
Pénalités	13,00 €/jour d'infraction	13,00 €/jour d'infraction	15,00 €/jour d'infraction	15,00 €/jour d'infraction

Pour rappel, la recette annuelle est de l'ordre de 6 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 décembre 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

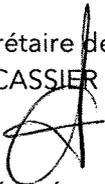
Article 1^{er} : VOTE les tarifs suivants pour 2024 :

- **Caution : 70 €**
- **Redevance d'occupation (droit de place et forfait de consommations d'eau et d'électricité) : 7,60 €/ jour d'occupation**
- **Pénalités : 15,00 €/jour d'infraction**

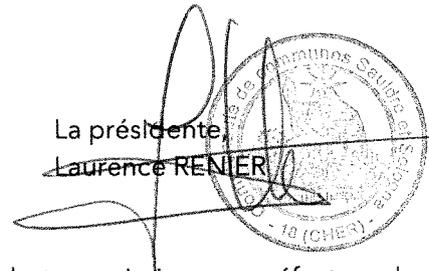
Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Anne CASSIER



La présidente,
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/12/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.